34e ANNÉE (4e SÉRIE) N° 1 9470 4 JANVIER 1912

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres, tous les jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine honoraire de Langres
DIRECTEUR

Prix d'abonnement pour tout l'Univers { 15 francs à l'Edition complète. 10 — à l'Edition partielle.

Toutes les lettres doivent être adressées à M. le Directeur de l'*Ami du Clergé*, Maison St-Pierre, rue Tassel, à Langres (Hte-Marne).

A nos chers abonnés

Le soir du 24 décembre, au moment où, fidèle à une habitude qui remonte à plus de quinze ans déjà, j'allais déposer devant la Crèche les vœux que je forme pour tous nos chers abonnés, j'ai reçu de Monseigneur l'Evêque de Langres la lettre suivante, que Sa Grandeur a bien voulu m'autoriser à publier ici :

ÉVÊCHÉ DE LANGRES — *Langres, le 23 décembre 1911.*

†

Cher Monsieur l'Abbé,

*L'*Ami du Clergé, *sous votre direction, continue* crescendo *à légitimer son nom.*

Le Clergé, en retour, ne lui ménage pas les preuves de son attachement et de son estime.

Votre Revue, toujours si exacte, si docte, si complète, a droit à la reconnaissance de mon diocèse à raison du lustre qu'elle jette sur lui, comme aussi des services intellectuels et charitables qu'il en reçoit.

Bien que, très discrètement, vous en soyez le vigilant et délicat agent, votre Evêque ne saurait ignorer votre rôle.

J'ai donc décidé de vous nommer chanoine honoraire de ma cathédrale avant que ne passe dans l'histoire l'année qui m'a vu monter sur le siège de Langres.

*Noël m'en offre une occasion parfaite. Je la saisis avec empressement : heureux de pouvoir ainsi, cher monsieur le Chanoine, vous exprimer, en mon nom et au nom de tous les amis de l'*Ami du Clergé, *disséminés par le monde, le Merci sincère que votre Revue et vous-même avez bien mérité.*

Croyez, mon cher Chanoine, à mon bien paternel attachement en N.-S.

† OLIVIER-MARIE,
Ev. de Langres.

Il n'est rien de plus précieux, pour le Directeur d'une revue doctrinale, que l'approbation de ceux qui, par mission, sont les gardiens de la saine doctrine. Et pour moi, à qui la divine Providence a remis — trop tôt, hélas ! — la responsabilité de la Revue que Mgr Perriot dirigeait avec tant d'autorité, ce m'est un puissant réconfort de me sentir ainsi encouragé par mon Evêque.

Je suis sûr que tous nos chers abonnés, et particulièrement mes fidèles et dévoués collaborateurs, s'en réjouiront avec moi. Et parce que, mieux que personne, je sais la part qui revient à ceux-ci dans l'œuvre commune, il m'est doux de leur renvoyer les éloges et les remerciements auxquels ils ont droit.

En mon nom personnel, mais aussi au nom de la grande famille de l'*Ami du Clergé*, je prie respectueusement Monseigneur l'Evêque de Langres d'agréer l'hommage de ma vive gratitude.

* * *

Je n'ai pas besoin de publier un programme de l'*Ami* pour 1912 : cette année, nous l'espérons bien, ressemblera aux précédentes. Je tiens seulement à dire deux mots qui répondent à des questions rencontrées fréquemment dans mon courrier depuis quinze jours.

— Vous avez mis FIN au bas du dernier article du Vieux Moraliste : Est-ce qu'il n'écrira plus ? — Rassurez-vous, chers amis ! Ce qui est fini, c'est la série des dialogues sur la Vie heureuse. Mais cette parenthèse nécessaire étant close, le Vieux Moraliste va reprendre ses études critiques de philosophie et de théologie morale, avec l'originalité et le sens pratique qui le caractérisent dans le choix des sujets et la manière de les traiter.

— Parlerez-vous bientôt des changements apportés aux Rubriques ? — L'*Ami du Clergé* manquerait à son nom s'il ne donnait pas sur cette question, ecclésiastique au premier chef, tous les renseignements utiles. Mais cela ne s'improvise pas du jour au lendemain. Nous publierons le texte de la nouvelle Constitution dans notre prochain numéro ; le commentaire pratique viendra un peu plus tard, aussi complet qu'il faudra.

Car notre unique but, à l'*Ami*, c'est de rendre service au clergé. Nos lecteurs le savent bien ; de là cette fidélité, cet attache-

ment dont il me vient chaque jour des preuves bien touchantes. Merci, chers abonnés, de vos sympathies, de vos vœux, de vos prières. Et que le Bon Dieu nous accorde à tous une année féconde en fruits d'éternité !

Antoine ROZIER,
Chanoine honoraire de Langres,
Directeur de l'*Ami du Clergé*.

30 décembre 1911.

Causerie de l'AMI sur les « Revues »

SOMMAIRE

I. La « grande misère » du XVIIIe siècle. — II. Marion du Faouët, ou une bande de voleurs en Bretagne au milieu du XVIIIe siècle. — III. Un témoignage anglais sur la vie en France à la veille de la Révolution. — IV. Comédies de société à la veille de la Révolution. — V. Etienne Marcel ou une révolution avortée au XIVe siècle. — VI. Feu Luchaire et l'Eglise du XIIe siècle. — VII. Le procès d'un évêque de Nevers au XVIe siècle. — VIII. Idéal moderniste et idéal catholique.

I. — *La Grande Misère et les Voleurs au XVIIIe siècle*, par Jean Lorédan (in-8 écu de XV-402 p., avec cartes et gravures, 5 fr., Paris, Perrin), est une monographie, comme l'indique le sous-titre, la monographie de la bande qui eut pour tête Marion du Faouët et qui de 1740 à 1755 terrorisa le pays breton autour de la petite ville du Faouët (confins du Finistère et du Morbihan).

Avant d'aborder la monographie de la bande à la Marion, l'auteur a tenu à faire précéder son travail d'un chapitre de généralités (une trentaine de pages) sur « les paysans au XVIIIe siècle. »

« Les paysans furent très malheureux en France aux dix-septième et dix-huitième siècles. Chacun sait cela. » — Voilà sa phrase de début.

Et il cite (évidemment !) la « magistrale peinture » de La Bruyère : — « L'on voit des animaux farouches, mâles et femelles, répandus par la campagne, noirs, livides et tout brûlés par le soleil, attachés à la terre qu'ils fouillent et remuent avec une opiniâtreté invincible ; ils ont comme une voix articulée, et, quand ils se lèvent sur leurs pieds, ils montrent une face humaine, et en effet ils sont des hommes. Ils se retirent la nuit dans des tanières où ils vivent de pain noir, d'eau et de racines... » — Ajoutez quelques citations de registres paroissiaux (prises toutes de Bretagne puisque nous sommes en Bretagne), des tableaux de vagabondage, des ordonnances de police ; et l'on conclut intrépidement (p. 28) que « toute la France, toutes les villes et campagnes de France étaient pleines de voleurs, isolés ou pratiquant par bandes, — fraudeurs, rôdeurs, faux-monnayeurs et vide-goussets, » etc., etc.

C'est aller vite en besogne.

Notre auteur cite La Bruyère, qui écrivait en 1689. Il aurait pu continuer par la citation de Saint Simon (1725) : — « Au milieu des profusions de Strasbourg et de Chantilly, on vit en Normandie d'herbe des champs. Le premier roi de l'Europe ne peut être un grand roi s'il ne l'est que de gueux de toutes conditions ; » — puis par la lettre de Massillon (1740) : — « Le peuple de nos campagnes vit dans une misère affreuse, sans lits, sans meubles ; la plupart même, la moitié de l'année, manquent du pain d'orge et d'avoine qui fait leur unique nourriture ; » — puis le journal de d'Argenson (1752) : — « Des seigneurs de Touraine m'ont dit que, voulant occuper les habitants par des travaux à la campagne, à journées, les habitants se trouvent si faibles et en si petit nombre qu'ils ne peuvent travailler de leurs bras ; » — etc., etc. : il trouvera autant de textes qu'il voudra en faveur de sa thèse.

Mais veut-on lui répondre par les mêmes armes et prouver, à coup de textes toujours, la thèse diamétralement opposée ? Ne croyez pas qu'on en soit un instant embarrassé. Brunetière s'est amusé à ce petit jeu jadis (*Revue des Deux Mondes*, 1er avril 1883) et déroule toute une litanie de textes d'où il suit que la France fut, tout le long du XVIIIe siècle, le paradis des paysans.

C'est l'auteur anonyme des *Délices de la France* qui écrit de Leyde, en 1728 : — « On ne saurait croire combien les paysans sont heureux, maintenant que leurs gentilshommes et leurs seigneurs ne leur enlèvent plus le chapon ni la poule, le veau ni le mouton, l'œuf ni le fruit, et qu'un chacun mange en repos sans crainte d'être maltraité de personne. »

Dix ans plus tard, c'est lady Montague qui, voyageant en France, note (1739) : — « Les villages sont peuplés de paysans forts et joufflus, vêtus de bons habits et de linge propre ; on ne peut imaginer quel air d'abondance et de contentement est répandu dans tout le royaume. »

C'est Horace Walpole, en 1765 : — « Je trouve ce pays-ci prodigieusement enrichi depuis vingt-quatre ans que je ne l'avais vu... Les moindres villages ont un air de prospérité, et les sabots ont disparu. »

C'est Voltaire, en 1774 : — « Comment peut-on dire que les belles provinces de France sont incultes ? C'est se croire damné en paradis. Il suffit d'avoir des yeux pour être persuadé du contraire... Voyagez, messieurs, et vous verrez si vous serez ailleurs mieux nourris, mieux abreuvés, mieux habillés, et mieux voiturés. »

C'est Arthur Young, dont les détracteurs de l'ancien régime ont exploité maint texte en faveur de leur thèse, mais qui ne documentera pas avec moins de complaisance les tenants de la thèse contraire. De Pau, 12 août 1787, il écrit : — « Quelques parties de l'Angleterre se rap-

prochent de ce pays de Béarn, mais nous en avons bien peu d'égales à ce que je viens de voir dans ma course de 12 milles de Pau à Moneins... Partout on respire un air de propreté, de bien-être et d'aisance qui se retrouve dans les maisons, dans les étables fraîchement construites, dans les petits jardins, dans les clôtures, etc. » — De Pont-l'Evêque, 19 août 1788 : — « Pont-l'Evêque est dans le pays d'Auge (aujourd'hui Calvados), célèbre par la grande fertilité de ses pâturages. Gagné Lisieux à travers la même riche contrée, haies admirablement plantées ; le sol est divisé en nombreux enclos et très boisé ; » — de Pont-l'Evêque encore, le 20 août : — « Le chemin gravit une hauteur qui domine la riche vallée de Corbon... Elle est remplie de beaux bœufs du Poitou et se ferait remarquer dans le Leicester et le Northampton. » — De Strasbourg, 20 juillet 1789 : — « Arrivé à Strasbourg, en traversant une des plus belles scènes de fertilité et de bonne culture que l'on puisse voir en France. Elle n'a de rivale que la Flandre, qui la surpasse cependant... » — Mais ce ne sont pas ces endroits-là que nos publicistes choisissent quand ils citent Young.

C'est cet excellent docteur Rigby dont nous avons raconté naguère (à propos de la traduction française de ses lettres) la randonnée en France, débarqué à Calais les premiers jours de juillet 1789, la tête toute farcie des préjugés philosophiques sur la misère de ce peuple français abruti de despotisme et de papisme, et qui ensuite, de son premier contact avec notre sol à Calais jusqu'au moment où il lui dit adieu à Nice, s'en va d'émerveillement en émerveillement et s'échappe en exclamations d'un tel accent de candeur et de sincérité sur la beauté du pays et la gaîté, la robustesse, la belle allure, le bonheur de ses habitants. (Voir l'analyse donnée ici 1910, p. 1047-1048).

Etc., etc.

Voilà deux catégories de témoignages bien contradictoires. Auxquels ajouter foi ?

Dans cinq ou dix siècles d'ici, quand la postérité du XXX^e^ siècle aura vraisemblablement, comme toutes les postérités, laissé tomber tous ces documents (lettres, voyages, rapports, etc.) d'où la littérature est absente, pour ne retenir, sur nos siècles modernes, que les témoignages marqués au coin du beau langage, les témoignages signés d'un La Bruyère ou d'un Saint-Simon ou d'un Massillon, la critique ne sera pas du tout embarrassée pour conclure intrépidement que le XVIII^e^ siècle fut, pour nos paysans de France, un siècle d'horreur. Bien des conclusions de la « critique » moderne ne sont pas mieux étayées et ne s'imposent que grâce à la pénurie des documents.

Mais aujourd'hui que nous sommes en face de documents multiples et qui se contredisent, il faut bien y regarder d'un peu plus près. Et, dans la défilade de textes que nous venons de faire passer sous leurs yeux, nos lecteurs ont pu déjà discerner des éléments de solution. Il y a lieu, par exemple, de distinguer les régions : ce qui est vrai de l'une peut ne pas l'être de l'autre ; Massillon ne parle que pour ses diocésains d'Auvergne. Il y a lieu de distinguer les dates aussi : Saint-Simon écrit en 1725, au lendemain par conséquent de l'hiver de 1724, qui fut si terrible et qui vit la première institution des dépôts de mendicité ; Massillon écrit en 1740, qui fut une année de détresse exceptionnelle.

Il y a lieu surtout de distinguer la mentalité des auteurs, le but qu'ils se proposaient en écrivant : La Bruyère est un styliste, et fait de la littérature ; Saint-Simon est un mécontent, d'autant plus éveillé sur les maux du royaume qu'il croit posséder dans son rêve de constitution aristocratique la panacée qui les guérirait ; d'Argenson, lui aussi, est un réformateur ; de Massillon lui-même tout le monde sait que son extrême sensibilité l'a entraîné plus d'une fois, même dans la chaire de vérité, à des exagérations de langage.

Tout autre est la portée des textes de la seconde catégorie. Les meilleurs documents, en histoire, ne sont pas les documents littéraires. Taine disait que les livres les plus beaux seraient ceux que l'on n'a pas songé à écrire, ceux tout au moins que l'on n'a pas écrits pour être imprimés. Les témoignages, par exemple, échappés à des Anglais qui cependant n'abordaient notre pays que dans un esprit de partialité violemment hostile, sont fort éloquents [1]. Ce Rigby notamment est un document d'un très haut prix. Si Rigby eût été journaliste, s'il eût expédié, de France, des relations de voyage à quelque feuille jingoïste de son pays, probablement, l'amour-propre national entrant en jeu, il eût laissé bien moins libre cours à l'expression de son admiration ; et qui sait s'il ne se fût pas épanché en satires et en diatribes ? Mais Rigby, heureusement, n'est pas publiciste : c'est un brave homme de médecin et d'agronome qui écrit bravement à ses filles, restées en Angleterre, ce qu'il voit en France et les impressions qu'il en ressent ; et c'est charmant.

C'est ce qui fait la portée aussi de ce que l'on appelle les « documents d'archives, » si diligemment exhumés et étudiés aujourd'hui, et fort heureusement définis par Brunetière :

> Un document d'archives est un document qui, de quelque nature qu'il soit, n'a pas été rédigé pour servir à l'histoire. Ce qui le caractérise essentiellement, on pourrait presque dire que c'est son insignifiance intrin-

[1] Ce qui n'a pas empêché Michelet d'écrire : — « Lisez les voyageurs des deux derniers siècles, vous les voyez stupéfaits, en traversant nos campagnes, de leur misérable apparence, de la tristesse, du désert, de l'horreur de pauvreté des sombres chaumières nues et vides, du maigre peuple en haillons. Ils apprennent là ce que l'homme peut endurer sans mourir. »
Mais qui prend Michelet au sérieux aujourd'hui ?

sèque ; ce qui en fait le prix, c'est ce que ceux qui le rédigeaient n'ont pas eu conscience d'y mettre ; ce qui en fonde l'autorité, c'est que l'on y trouve des renseignements étrangers à l'objet de sa rédaction. Tel est un compte de syndic, tel est un procès verbal d'élections, tel est un traité passé entre une commune et son maître d'école, tel est un contrat de mariage, tel est un inventaire dressé après décès, tel est un testament. Quand on écrit des lettres, il s'y mêle toujours, et jusque dans les lettres d'affaires, quelque chose de la personne de celui qui les écrit. Voyez, par exemple, les lettres de Colbert et de Louvois. Quand on rédige des Mémoires, on y prend toujours une attitude... Quand on compose enfin des histoires, on y apporte quelquefois un intérêt, souvent un parti-pris, toujours un dessein. Mais dans un testament, dans un inventaire, dans un contrat de mariage, s'il se glisse quelque autre intention que de tester et de régler les droits des mineurs ou des conjoints, on ne peut pas dire que ce soit celle de tromper la postérité sur la valeur d'un cheptel ou la situation d'un immeuble dotal.

C'est avec de pareils documents que l'érudition moderne a renouvelé l'histoire du moyen âge. En l'absence de ces documents littéraires et de ces mémoires apprêtés dont il y avait surabondance pour l'histoire des temps modernes, il a fallu se contenter de documents d'archives, et, n'ayant pas ce que l'on eût voulu, se résoudre à tirer parti du peu que l'on avait. On y a si bien réussi que les mêmes documents aujourd'hui sont en train de renouveler à son tour la manière d'écrire l'histoire moderne, et que, de tant de Mémoires, Correspondances ou Histoires proprement dites, nous ne retenons plus pour nous en servir que ce qu'ils contiennent de plus impersonnel, de plus involontaire et presque de plus inconscient.

C'est ainsi que nombre d'inventaires exhumés des archives du XVIII^e siècle nous ouvrent toutes grandes les portes des intérieurs paysans de ce temps-là ; et ce ne sont pas précisément les « tanières » de La Bruyère. Nous y trouvons un mobilier fort convenable, sensiblement analogue à celui des paysans d'aujourd'hui. Nous y trouvons souvent plus de linge que l'on n'en a dans beaucoup de nos petits ménages parisiens. Nous y trouvons, chez nos fermières et nos manouvrières, un goût de luxe qui prouve qu'elles ont le temps d'y songer et quelques moyens d'y satisfaire et ne sont donc pas tout à fait les « femelles » de La Bruyère. Nous y trouvons étonnamment de vaisselle : c'est donc que le paysan ne faisait pas sa nourriture accoutumée de « paître l'herbe à la manière des bêtes ! » Voltaire s'indigne que les évêques, au temps du Carême, soient assez intolérants pour imposer aux campagnards l'abstinence de lard : c'est donc que la consommation de lard était déjà un usage à la portée de tous. La viande de porc était l'ordinaire du paysan ; mais même la viande de boucherie n'était pas d'un usage moins répandu qu'aujourd'hui, puisque les chiffres de l'illustre Lavoisier établissent que la consommation en atteignait, par tête et par jour, la quantité moyenne de 112 grammes pour la population des villes et de 42 grammes pour les campagnes (en plus d'un chef-lieu de département elle ne s'élève, aujourd'hui, qu'à 123 grammes). Et quant à la volaille, un Allemand qui parcourait la France bien auparavant, au commencement du XVII^e siècle, dès le temps de la fameuse poule au pot que les fanatiques du régime révolutionnaire se sont tant divertis à baptiser canard, cet Allemand donc écrivait : — « Si l'on consommait *en un an dans les autres pays* le même nombre de chapons, de poules et de poulets qu'on fait *ici* disparaître *en un jour*, il serait à craindre que l'espèce n'en pérît. »

Mais il y a longtemps que le procès fait par l'historiographie révolutionnaire aux paysans du XVIII^e siècle a été revisé. La plupart de nos lecteurs connaissent les volumes de Babeau, qui remontent déjà à une trentaine d'années mais qui, étayés principalement sur des documents d'archives, n'ont pas vieilli et qui reçoivent chaque année quelque confirmatur de tant de monographies provinciales et locales (Brégail sur la Gascogne ; Lefeuvre sur la Bretagne ; Sion sur la Normandie orientale ; Sée sur la Bretagne ; Uzureau sur l'Anjou ; Leroux sur le Limousin ; Béthouart sur la Beauce ; Marion sur la généralité de Bordeaux, etc., etc.) [1].

II. — Laissons donc les généralités qui déparent ce premier chapitre de M. Lorédan, — comme les laisse l'auteur lui-même dès qu'il aborde l'objet propre de son livre, qui est la monographie de la bande à Marion.

Cette Marion était née Marie Tromel, en 1717, fille de pauvres journaliers du Faouët : mauvaise gamine, élevée d'abord à mendier par les chemins, avec ses deux frères de quelques années plus âgés qu'elle. Elle fait de mauvaises ren-

[1] M. Léon Maître (*Revue des Questions Historiques*, janv. 1911) a un article très documenté sur *La vie communale et paroissiale en Bretagne sous les ducs et à la fin de l'ancien régime*, surtout d'après les liasses de procédure conservées aux archives des Cours de justice (quantité de procès de prééminence entre corporations de métiers, pour les jours de processions, etc.) — De tout cela se dégage bien la mentalité du paysan breton d'ancien régime, qui n'est pas la bête de somme qu'imaginent plusieurs, uniquement occupé à faire valoir les terres sur lesquelles le sort l'a placé :

« C'est un homme comme un autre, digne de ce nom, qui a l'intelligence de ses intérêts religieux, moraux et matériels comme le bourgeois des villes, et qui déploie une grande activité pour conserver sa situation. Il est soumis à son seigneur et à son curé, auxquels il paie des redevances et des dîmes sans sourciller jusqu'au jour où le fisc royal vient à son tour superposer ses taxes. Alors il gémit et proteste contre les inventions des fermiers généraux et contre les corvées des grandes routes.

« Pour le juger, il faut le voir près de son clocher quand il remplit les fonctions de père des pauvres au bureau de charité, quand il règle les comptes de la fabrique, rédige les délibérations des assemblées ou les rôles des impositions et choisit un régent des écoles pour instruire ses enfants. Il subit les inégalités sociales avec philosophie jusque dans le saint lieu, parce que l'aristocratie est entrée dans les mœurs et qu'elle est une des conditions de l'équilibre du monde féodal. Le rôle que le paysan remplit à un degré inférieur n'est pas humiliant, car la culture du sol dont il est chargé entretient la vie dans le pays et assure le recrutement des générations robustes dont les villes ont besoin. Il se résigne à tous les labeurs pénibles, persuadé que les améliorations sont le résultat non pas des appétits désordonnés, mais de longues réflexions et de patientes épreuves. »

contres, elle a de mauvaises fréquentations. Elle est belle fille, taille haute, démarche souple, chevelure rousse abondante, « la belle rousse aux cheveux d'or, » disait-on (nous eussions dit, dans le Paris du xx^e^ siècle, Casque d'Or), avec cela intelligente et audacieuse. A dix-huit ans (1735), elle s'acoquine à un grand gars, nommé ou surnommé Hanvigen : c'est son premier amant, mais la liste ne cessera de s'allonger. Avec lui elle court le pays de Cornouailles et de la Montagne - Noire, d'Auray à Quimper et du Faouët à Concarneau : on la voit, en cette compagnie, dans tous les marchés de la région, vendant des lacets et des tresses, fréquentant toutes sortes de gens, journaliers sans ouvrage, petits merciers vagabonds comme elle, marchands d'épingles et de couteaux, de scapulaires et de médailles, maigres tenanciers de jeux de hasard promenant par les cohues leurs éventaires et leurs brouettes. Tout ce beau monde la courtise; bientôt une bande s'amasse autour d'elle, s'organise...

C'est maintenant une bande, non plus seulement de galants, mais de voleurs. On les trouve partout, sur tous les chemins, le soir, au bord de la lande, armés de bâtons et de pistolets ; et partout leur passage est marqué de méfaits, oh ! pas énormes d'abord : ici, un chaudron volé ; là, un faux écu de six livres troqué contre de bons liards. D'autres fois ils entrent, à la brune, dans des maisons isolées, tirent des coups de feu pour effrayer le monde, et se font servir du cidre et cuire des crêpes.

A dire vrai, ils ne seront jamais bien sanguinaires. Ils demandent bien la bourse ou la vie ; mais le plus souvent le paysan assailli (car ils ne s'attaquent qu'aux petites gens : colporteurs attardés, laboureurs endimanchés qui ont bu quelque pichet de cidre de trop, fermiers qui viennent de vendre un porc ou une vache et rentrent la poche un peu trop lourde), le plus souvent donc l'assailli s'exécute sans trop se faire prier ; mais, même ceux qui récalcitrent, ne sont jamais que frottés plus ou moins vigoureusement. Marion a les doigts crochus ; mais elle n'aime pas les tacher de sang.

Tout de même, même cette forme bénigne de banditisme n'est pas de mise, pas même en cette France d'ancien régime que M. Lorédan nous imagine « toute pleine de voleurs. » Des plaintes s'élèvent, nombreuses ; les archers du roi se mettent à la poursuite de la bande. On arrête sept des voleurs, qu'on emprisonne à Quimper. Mais ces geôles d'ancien régime, que d'aucuns nous peignent sous des couleurs si féroces et si formidables, n'étaient décidément que l'enfance de l'art : « murs en mortier de terre pourri, mal garni et n'ayant que deux pieds d'épaisseur, construits seulement en moellon ;... ferrures des fenêtres mangées de rouille et sans aucune sûreté, vantaux de leurs portes trop faibles d'épaisseur, pourris par le bas, et le pivot de fer des bourdonniers usé de rouille... [1] » Aussi, trois de nos voleurs s'évadent ; trois autres sont acquittés ; les deux derniers seuls sont voués à la hart.

Marion, elle, n'a pas été prise ; elle rôde, conduisant une nouvelle troupe, aux environs du Faouët ; elle est partout à la fois ; elle règne sur le pays, et pas toujours par la terreur. Elle a des parties d'homme d'Etat, cette fille, et sait faire la part des choses. Aux « mauvais témoins » qui ont déposé contre les siens à Quimper, elle garde rigueur. A ceux qui se montrent dociles à ses réquisitions et lui payent bombance, elle assure amitié et paix : elle leur délivre des sauf-conduits moyennant quoi ils pourront voyager à toute heure et en tous lieux sans être dévalisés. Et ces sauf-conduits sont respectés !... C'est une enjôleuse ; elle plaît ; bien des hommes sont tentés de s'engager dans sa bande ; il n'est pas rare qu'on l'invite à des noces ; et les villageois qui vont à cheval au pardon de Saint-Urlou ou à la foire d'Hennebont, ne se refusent pas à la prendre en croupe quand ils la rencontrent sur la route.

Ce beau temps dure dix ans. Puis, un beau soir de l'hiver de 1746, Marion et quatre hommes de sa troupe étant à festoyer chez un petit ménager laboureur de Ploërdut, la maréchaussée survient ; nos cinq compères sont capturés, ficelés, et emmenés aux prisons d'Hennebont, puis, au printemps suivant, sur appel, aux prisons de Rennes : Hanvigen est appliqué à la question ordinaire et extraordinaire, puis pendu ; Marion s'en tire à meilleur compte : on la promène, torse nu, par la ville, durant trois jours de marché, parmi la foule badaude ; on la fustige de verges aux carrefours ; on la marque au fer rouge, sur l'épaule, de la lettre infamante V (voleuse) ; finalement elle est relâchée, avec défense de jamais reparaître dans le ressort du Parlement de Rennes, sous menace de peines dont la moindre pouvait être la détention à vie dans quelque hôpital général.

La voilà libre. Que va-t-elle faire ? Toute autre eût quitté le pays, « le ressort du Parlement de Rennes. » Elle, point. Cette vie lui plaît ; elle reprend le chemin du Faouët et son métier de ripailles et de rapines, traînant avec elle deux

[1] « Les prisons de Bretagne étaient, en ce temps-là, des lieux très mal fermés. Il en était de même, d'ailleurs, de toutes les prisons de France. Y entre qui veut... La porte est ouverte à tout venant. La geôle est fréquemment une auberge où l'on s'enivre, où l'on se bat, où l'on hurle, où l'on trame en secret, les coudes sur la table et les faces rapprochées, les beaux projets d'évasion. Entre qui veut — par charité, par curiosité, par amitié. Les parents peuvent venir, les amis, les complices. On y peut apporter du pain, de la viande, des sous, des limes pour ronger les barreaux des fenêtres et des guichets, des ciseaux et des tenailles pour disjoindre les maillons des chaînes, des barres de fer pour enfoncer les cloisons et percer les murs. La prison est à tout le monde et le prisonnier demeure presque constamment en rapport avec les siens, s'il plaît aux siens de ne pas l'oublier, et si toutefois il n'est pas au cachot. » (Lorédan, p. 210).

enfants qu'elle a eus et tout un état-major de galants parmi lesquels un boiteux, un borgne et un bossu... Un beau jour elle s'arrête à Auray, se voyant sur le point d'être mère pour la troisième fois. Le jour même où naît l'enfant, les soldats arrêtent la mère, qui mourante est conduite à Vannes, écrouée et interrogée ; son Jeannot, le père de l'enfant, sera pendu ; elle, elle s'en tire avec une condamnation au bannissement perpétuel, ce dont elle n'a cure.

En dépit de tous les arrêts, elle reste au pays. Le bruit court qu'elle est protégée par « une main puissante, » par un très haut seigneur.. Peut-être elle-même, à force d'échapper indemne, se croit-elle au-dessus de la justice des hommes. Elle déploie, dans son négoce, une virtuosité qu'on ne lui a pas encore connue. Le galant qui a succédé à Jeannot dans ses bonnes grâces n'est point doux aux pauvres voyageurs ; la bande a des écus plein les poches et mène chère lie. Marion trafique, plus royalement que jamais, de ses sauf-conduits et de ses *intersignes :* le percepteur en obtient un pour vaquer sans malencontre à ses affaires ; même des bourgeois, des marchands, obligés de s'absenter pour une raison quelconque, recommandent à Marion leur magasin, leur immeuble, afin qu'elle les surveille en leur absence et les défende des entreprises des malandrins.

Reprise un jour d'été de 1752, de nouveau évadée de prison, elle se laisse arrêter encore, un jour d'octobre 1754, à Nantes. On l'envoie à Quimper. Cette fois c'est la fin, après bien des délais cependant. Ce n'est que le 2 août 1755 qu'a lieu l'interrogatoire suprême : le soir de ce même jour, Marion est hissée à la potence, à la vue et aux applaudissements d'une foule immense, assistée, sur la fatale charrette, d'un frère Cordelier qui l'exhorte à mourir chrétiennement... On nous dit que Marion l'écoute, que Marion, pâle, tremblante, le regarde, regarde son crucifix ; on ne nous dit point le détail de sa pénitence, ni si elle a vraiment demandé pardon à Dieu et aux hommes...

Sa mort ne terminait point tout, cependant. Sa bande lui survécut quinze ans, sous la direction de ses frères et d'un neveu qui, tout brigand qu'il était, remplissait les fonctions de tambour de ville. A partir de 1770 enfin, il n'est plus question de rien, et la sécurité cesse d'être troublée en ce coin de Bretagne.

M. Lorédan a évoqué dans cette vie étonnante un chapitre extrêmement curieux d'histoire locale et de mœurs judiciaires. On dirait qu'il a subi, lui aussi, après un siècle et demi écoulé, le charme ensorceleur de son héroïne. Il l'a suivie partout ; il s'est attaché à ses pas tout le long des sentiers de Bretagne ; il a exploré, pour n'en pas perdre une trace, les archives des moindres bourgades ; il a dépouillé plus de cinq cents pièces de procédure aux archives des tribunaux de Bretagne. Et s'il en a tiré des conclusions trop généralisées sur la vie et l'esprit des paysans, sur l'état des campagnes aux approches de la Révolution, c'est la richesse même de sa documentation qui pourra lui être une excuse. A force de compulser toutes ces paperasses d'enquêtes judiciaires, il aura fini par croire que ce fut là toute la France ! Imaginez un érudit qui dans un ou deux siècles se mette à compulser la collection ou simplement une année du *Petit Journal* ou du *Petit Parisien* ou du *Matin* ou du *Journal,* de l'un quelconque de ces journaux qui vivent surtout de faits-divers, et de faits-divers corsés, rouges de sang ou rutilants de luxure (puisqu'il n'y a que cela qui captive certain public) : quelle hallucination ! quelle espèce de France cela laisserait supposer !...

Heureusement, par-delà la France de la presse ou de la littérature du boulevard, par-dessous toute cette écume, il y a une autre France, la vraie France, celle qui ne fait pas parler d'elle... Celle-là, nous la connaissons, parce que nous la voyons à l'œuvre. La postérité, si elle s'inspire des méthodes de certaine critique, ne la verra pas ; et ne la voyant pas, n'en trouvant pas de traces documentaires, elle la niera. — Et déjà l'étranger, qui est pour nous une manière de postérité, voyez comme il nous juge et quelle idée la lecture de nos journaux lui donne de nous ! Sans aller même jusqu'à l'étranger, que de gens en province, sur la foi des colonnes de faits-divers entassés dans les journaux, s'imaginent Paris peuplé exclusivement d'apaches et qu'il n'est pas possible à un honnête homme ou à une honnête femme de circuler à travers Paris sans y laisser bourse ou vertu !

III. — Une autre publication nouvelle sur la France du XVIIIe siècle, c'est *La Vie française à la veille de la Révolution (1783-1786),* Journal inédit de Mme Cradock, traduit de l'anglais par Mme O. Delphin Balleyguier (in-12 de XI-332 p., 3 fr. 50, Paris, Perrin).

Cette dame Cradock était une Anglaise de condition qui, entre 1783 et 1786, conçut le louable dessein de secouer, à Paris et sur toutes les routes de France, la neurasthénie d'un époux beaucoup plus âgé qu'elle. Elle était femme du monde, élégante et luxueuse, mais certainement point philosophe : elle ne sait pas s'il y a des philosophes en France, ni même des gens qui pensent. D'aucuns en concluront que ce fut là, de sa part, infirmité d'esprit : peut-être. Mais il se pourrait aussi que ce fût simple bon sens ou encore réserve et bon goût de ne se mêler pas de ce qui ne la regardait pas.

De même, parce qu'elle ne discerne, dans ses courses à travers la France, aucun indice de la Révolution qui se prépare, dira-t-on que cela achève de prouver l'obtusion de sa cervelle ? Evidemment, c'est la conclusion que tireront tant de gens qui ont leur siège fait et qui rêvent à priori d'une France alors toute frémissante de

l'attente du nouvel ordre de choses, d'une France toute à la gestation d'une Révolution objet de soupirs aussi unanimes que brûlants. Mais précisément c'est qu'il faudrait prouver d'abord que tel était en effet l'état de la France en ces années ; et les tenants de l'opinion opposée déduiront une conclusion toute contraire : si Mme Cradock n'a rien vu, c'est qu'il n'y avait rien à voir et que le peuple se tenait fort tranquille : ce qui ressort effectivement de nombre de témoignages de ce temps-là.

Je ne dis pas que le témoignage de Mme Cradock apporte, sur ce point, grand'preuve à l'histoire, ni qu'il ait rien pour nous de la portée du témoignage d'un Rigby, homme avisé s'il en fut et prévenu et farci de préjugés qui eussent dû l'inciter à voir et à dire tout le contraire de ce qu'il a vu et dit. On ne peut pas dire que le Journal de Mme Cradock révèle en elle une psychologue de peuples : elle voit les choses surtout par l'extérieur ; elle dépeint consciencieusement, sans artifice comme sans art, le mouvement de la vie, les processions, les foires, les fêtes, les palais, les hôtels, les cérémonies ; elle note le menu de ses dîners, le prix de ses chambres d'hôtel, les conditions où elle voyage, jusqu'au nombre exact des punaises qu'elle voue à la mort dans ses nuits d'auberge. Elle évite de juger, de critiquer : tout au plus se permettra-t-elle de remarquer, par exemple, aux funérailles de la duchesse de Fleury (à Saint-Eustache, juillet 1784), que « l'assistance laissait beaucoup à désirer comme recueillement : on causait, on riait, les enfants faisaient du tapage, les chiens se querellaient, et au milieu de tout cela on psalmodiait mollement. ...Contre mon opinion, on m'assura que c'était un fort bel enterrement. » — Un autre jour (c'était à Saumur, 12 septembre 1785), une marchande d'objets pieux lui exhibe des chapelets « dernière mode » : « Ne sachant à quoi servaient les chapelets, j'en demandai l'usage à la bonne femme qui me regarda avec surprise, et m'expliqua qu'on les portait au bras pour réciter pendant la messe autant d'*Ave Maria* qu'il y a de grains » : et c'est tout : pas un mot de récrimination contre ce que d'autres de ses compatriotes eussent qualifié « mômeries catholiques. »

Elle n'a donc pas l'ombre de visées philosophiques. Mais tout de même, si la France eût été dans l'état d'ébullition imaginé par les historiens à la Michelet, quelque chose en eût transparu à travers ces notes de notre voyageuse. Au lieu de cela, c'est partout un peuple de braves gens qu'elle nous fait voir et dont elle ne sait comment dire l'obligeance, la serviabilité, l'amabilité, l'esprit de contentement, l'honnêteté en affaires. Un seul jour (c'était dans le Bordelais, aux environs de Langon, 8 juin 1785), elle semble prendre silhouette de précurseur : elle était hébergée chez des fermiers, et son habit d'amazone intrigua fort un de ses voisins, « qui me demanda même, dit-elle, si je portais en dessous des jupons. » Bref, son livre apporte un témoignage charmant en faveur des mœurs des paysans de l'ancienne France. On aura bonheur à y faire une moisson délicieuse de traits de simplicité, de courtoisie, de belle humeur. Remercions la traductrice, Mme Balleyguier, qui a découvert ce journal manuscrit à Londres, enfoui dans l'arrière-boutique d'un brocanteur : c'eût été dommage que de pareilles pages restassent ignorées.

IV. — Ce sont les traits de mœurs provinciales et campagnardes qui font le meilleur de l'intérêt de la relation de Mme Cradock. Avec M. Victor du Bled nous sommes aux antipodes de ce monde simple et probe. Il nous donne la VIII^e Série de sa *Société française du XVI^e siècle au XX^e siècle* (in-12 de 312 p., 3 f. 50, Paris, Perrin) ; et cette VIII^e Série achève le XVIII^e siècle *(La comédie de société)* et déjà annonce, du moins sur son titre, le XIX^e, avec *le monde de l'émigration :* mais n'est-ce pas encore du plus « pur » XVIII^e siècle, ce monde, du plus léger, du plus imprévoyant, du plus frivole et du plus absurde ? De ce misérable XVIII^e siècle des salons les pages de M. V. du Bled nous permettent de prendre une idée rapide. Il a recueilli la fleur des bons mots et des anecdotes qui couraient alors le beau monde ; et cette fleur est souvent malpropre et fétide, sans même la feuille de vigne réglementaire, sans même ces euphémismes et ces tournures dites délicates qui ont au moins l'avantage de tendre un semblant de rideau entre la décence et la réalité. Certains de ces titres de farces, même de farces jouées en l'honneur de princesses du sang, ne se peuvent transcrire : M. V. du Bled ne nous en donne que les initiales ; et les pièces elles-mêmes tenaient les promesses du titre : — « On va droit au fait, les mots les plus gras circulent dans cette orgie scénique, et, remontant vers l'antique brutalité, évadée de la prison où règnent les conventions théâtrales et les convenances, grossière et lascive, semblable à ces dieux mythologiques qui bannissaient de leur culte toute pudeur, la farce se rue, victorieuse, dans la société la plus policée qui fut jamais, et, avec son cortège de trivialités, s'impose par la loi des contrastes et des appétits blasés. » (P. 63).

Voilà dans quels milieux, — beaucoup plus sûrement qu'à la campagne, — la critique historique aura chance de retrouver des « animaux » qui ne sont pas ceux que visait La Bruyère, mais qui ont eu tout autrement de réalité et d'efficacité sur la marche des événements. Voilà de ces misères qui expliquent que la haute société se soit si lâchement abandonnée, l'orage déchaîné, et qu'une partie du peuple se soit si aisément laissé entraîner. C'est de cette boue que la France a glissé dans le sang.

V. — Un des plus misérables types de révolutionnaires de la France du moyen âge, ce fut Etienne Marcel. Et ce n'est pas nous seulement

qui le baptisons révolutionnaire : ce sont les héritiers authentiques de sa pensée, c'est la municipalité parisienne d'il y a une vingtaine d'années qui lui a érigé une statue au cœur de Paris, dans un des plus beaux sites de la capitale, sur la Seine, au bord du petit jardin qui s'étend entre l'Hôtel-de-Ville et le fleuve (et une statue équestre encore, comme à un simple Louis XIV !).

Le regretté Maurice Maindron [1], un écrivain de marque (lequel d'ailleurs n'a rien de spécifiquement clérical), a, dans une magistrale conférence. présenté le citoyen à son auditoire de la *Revue Française* (26 mars 1911) ; et il nous invite à retrouver dans ce grand chef de la démagogie parisienne au XIVe siècle, « l'ancêtre régulier des Jacobins d'avant-hier, des communards d'hier et des politiciens d'aujourd'hui,... de Danton, de Raoul Rigault, et des perturbateurs internationalistes de notre époque. »

Etienne Marcel fut, comme on sait, prévôt des marchands de Paris au temps du roi Jean-le-Bon et sous la régence du dauphin Charles. C'était une dignité élective : on était élu pour deux ans. Marcel entra en fonctions en décembre 1355, et y était encore quand il mourut en juillet 1358 : c'est sans doute qu'il avait été réélu. L'autorité du prévôt était considérable : presque tout le commerce de la ville dépendait de lui ; juridiction (les cas royaux exceptés) sur toute la Seine, les ports et les marchés ; un tribunal à sa dévotion (le Parloir aux Bourgeois, au quartier Saint-Jacques), ce qui est une source de perpétuels conflits avec les juridictions du Parlement et du Châtelet ; haute surveillance des poids et mesures ; responsabilité des approvisionnements ; sous ses ordres, toute une administration, jurés, assesseurs, prud'hommes, sergents, etc. ; toute une armée même, les milices parisiennes composées par les gens des métiers, 50.000 hommes sur une population de 300.000 âmes. Il cumule les attributions de nos maires actuels, du préfet de la Seine et du préfet de police, mais avec une tout autre indépendance vis-à-vis du pouvoir central, qui alors ne centralise pas grand'chose : — « En somme, dit M. Maindron, tout Paris, excepté l'Université et ses clercs, est sous la main du prévôt des marchands. » Ces libertés communales du moyen âge supposaient évidemment, chez nos aïeux, une rare conscience et féauté. Nous sommes loin de là, aujourd'hui que notre République du XXe siècle n'ose pas même nommer un « maire de Paris, » titre qui risquerait de tourner la tête à celui qui en serait revêtu : chaque arrondissement a son maire à part, et encore ces vingt maires arrondissementiers ne sont que des fonctionnaires nommés par le pouvoir central.

[1] Mort en juillet de l'an dernier. Voir les notices émues que lui ont consacrées (dans la *Revue Française* du 30 juillet) M. Antoine Redier (directeur de cette Revue) et M. André Bellessort ; — autre notice, par M. Germain Lefèvre-Pontalis, dans *Revue Hebdomadaire* du 19 août.

Marcel se révéla démagogue dès son entrée en fonctions, aux Etats-Généraux de langue d'oïl tenus à Paris en décembre 1355 : tel Gambetta se révéla en 1869, avec son fameux cri : « Le Deux-Décembre fut un crime ! »

Les Etats de 1355 étaient convoqués pour octroyer au roi Jean les subsides nécessaires en vue de la guerre menaçante : ils ne les accordent que moyennant capitulation du pouvoir royal. Notre opposition, chez nous, dans les années qui suivent Sadowa, n'accordera pas même cela et traitera de fantasmagorie les chiffres auxquels les ministres de l'Empereur évalueront l'armée prussienne pied de guerre.

La guerre tourne mal : le roi Jean est battu et pris à Poitiers (19 septembre 1356) : Marcel, dans le désarroi public, prend le gouvernement de Paris (son Quatre-Septembre à lui), décide de réparer les murailles, d'agrandir l'enceinte, organise la défense, arme, fait faire l'exercice, etc. : rappelez-vous le siège de 1870.

Mais en ce temps-là il y avait un dauphin, qui saura faire face au péril. Echappé au désastre de Poitiers, le futur Charles V arrive à Paris le 29 septembre, avec le titre de lieutenant du royaume pour son père captif. Il n'a pas vingt ans. Le voici aux prises avec les Etats, qui s'ouvrent le 17 octobre. Assemblée nombreuse, trop nombreuse, plus de huit cents députés. Il faut une commission pour clarifier la cuisine parlementaire : quatre-vingts « élus » sont désignés parmi les trois ordres : les « élections » sont l'œuvre de Marcel, qui s'est assuré la complicité d'un membre du clergé, Robert le Coq, d'abord avocat et pourvu de toutes sortes de fonctions civiles, puis (en 1351) hissé à tout un pouillé de prébendes ecclésiastiques (dont deux évêchés, Thérouanne et Laon).

Il s'agit pour les « élus » de mettre la main sur le gouvernement, de « désappointer » (révoquer) les conseillers du dauphin, responsables d'abus dont on dresse des catalogues interminables. A l'adresse de ceux qui trouvent qu'on va trop loin, l'évêque le Coq déclare, dans un « grand sermon », que ce n'est pas grand'chose que de requérir la déposition d'un chancelier, « car l'on avait bien vu autrefois que les Trois Etats avaient déposé le roi de France » ; mais un de ses voisins lui marche sur le pied, et aussitôt il atténue le propos. On voit que l'esprit révolutionnaire ne date pas de 1789.

Devant de pareilles menées, le dauphin n'a qu'une ressource : gagner du temps. Toute l'année 1357 se passe en parlementarisme. Les Etats se sont séparés en novembre 1356, après qu'ils ont réussi à imposer au dauphin l'audition de leur plan de révolution. Ils se réunissent derechef en février 1357 ; arrachent au dauphin la Grande Ordonnance de mars, en 61 articles qui en somme mettaient l'administration entre les mains des Etats et consacraient la mise en tutelle du pouvoir

royal[1] ; se réunissent encore en avril, malgré une lettre inhibitoire du roi Jean dont ils édictent l'annulation ; se réunissent en novembre, réclament la liberté du roi de Navarre Charles le Mauvais, détenu pour trahison au château d'Arleux en Cambrésis : le Mauvais arrive à Paris, harangue les Parisiens, et, comme il est un parleur incomparable, voilà Paris tout navarrais. On force le dauphin à se réconcilier avec lui : plusieurs bons repas, sous la surveillance et avec la commensalité de l'évêque le Coq, scellent une paix à laquelle personne ne croit (décembre 1357). Mais il suffit que le Navarrais se croie sûr de ses Parisiens ; et le voici dare dare (janvier 1358) en Normandie, où il fait cause commune avec les Anglais pour mettre la main sur ce beau duché, apanage du dauphin lui-même (qui est intitulé duc de Normandie).

Le Dauphin cependant a épuisé « la vertu de patience que Dieu lui avait donnée. » Comme il sait parler, lui aussi, et même très bien, il parlera. Tandis que le Mauvais est à Rouen, le 11 janvier 1358, de grand matin, il fait savoir qu'il ira aux Halles pour haranguer le « commun. » Et il y va, malgré les tentatives de Marcel et de l'évêque le Coq pour le retenir au palais. C'est une déclaration de guerre.

Marcel organise le lendemain une contre-réunion ; mais le Dauphin s'y rend, et fait répéter par son chancelier le discours de la veille.

On sent que le Dauphin veut en finir. Il réunit des hommes d'armes dans les environs de Paris ; et pour comble de malheur, on apprend (27 janvier) que le roi Jean vient d'établir à Londres les préliminaires d'un traité de paix : la paix, c'est la rentrée du roi, la ruine des projets de Marcel. Marcel fait intervenir en corps l'Université (qui décidément, à cette époque, donne une triste idée de son patriotisme : se rappeler son rôle ignoble, 70 ans plus tard, dans le procès de Jeanne d'Arc) ; mais le Dauphin renvoie les gens d'Université à leurs grimoires.

On n'oserait encore porter la main sur le Dauphin ; on aura moins de révérence pour ses ministres. Un viol d'asile va fournir à Marcel l'occasion de déchaîner l'émeute. Un meurtrier, Perrin Marc, s'est réfugié le 24 janvier dans l'asile Saint-Merri ; le Dauphin l'en fait mettre « hors à force » et exécuter. Marcel organise à ce Perrin Marc un cortège magnifique : rappelez-vous les funérailles de Victor Noir en janvier 1870. Et il profite de l'effervescence populaire pour donner une leçon au Dauphin.

Le 22 février au matin, il réunit des gens des métiers, environ 3.000 hommes armés, à Saint-Eloi, près du Palais. Cette foule décide l'exécution de deux des principaux conseillers du Dauphin, les maréchaux de Champagne et de Normandie. On marche au Palais. Chemin faisant, on rencontre Regnault d'Aci, avocat au Parlement, dévoué au Dauphin : on le perce de coups. Au Palais, Marcel trouve le Dauphin dans une chambre de gala sur un lit de parade : — « Sire, ne vous ébahissez de choses que vous voyez, car il est ordonné et convient qu'il soit fait. » Aussitôt la foule se jette sur les deux maréchaux : Jean de Conflans, maréchal de Champagne, tombe aux côtés du prince, dont la robe est tachée de sang ; le maréchal de Normandie, poursuivi de chambre en chambre, est également massacré : — « Sire, vous n'avez garde, » dit Marcel au Dauphin en lui prenant le chaperon de brunette pour lui donner son chaperon mi-parti rouge et bleu (les couleurs des bourgeois de Paris, alors couleurs insurrectionnelles arborées par Marcel) : ainsi Louis XVI fut coiffé du bonnet phrygien.

Les cadavres des deux maréchaux, traînés ensuite jusqu'à la cour du Palais, devant le perron de marbre, y restent jusqu'après dîner, « et n'était nul homme qui les osât ôter. »

Pendant ce temps-là, Marcel va du Palais à la place de Grève : là, d'une fenêtre, il explique au peuple ce qui s'est passé, et lui jette ce ferment de toutes les émotions populaires : « C'étaient des traîtres ! » puis retourne dire au Dauphin : « Ce qui s'est fait, s'est fait de la volonté du peuple ! » Voilà le grand mot lâché ! Le peuple, c'est-à-dire tout le monde et personne ! le « Petit Peuple » qui fait toutes les révolutions et que Taine a si impitoyablement démasqué, et non pas le grand peuple que nous sommes tous (sur la distinction des deux peuples, — peuple et Peuple, — voir *Ami* 1909, p. 712-713).

Le Dauphin, mal remis de son émoi, promet de pardonner, promet d'écouter les bourgeois, promet tout ce qu'on veut ; et Marcel part. Rentré chez lui, le prévôt, qui est marchand de drap, envoie au Dauphin deux pièces de drap, une de drap rouge, une de drap bleu, pour chaperonner toute la maison royale aux couleurs des bourgeois : la comédie, la basse farce à côté de la tragédie !

Marcel ne s'endort pas sur ses lauriers. Le soir même de ce 22 février, il fait prier Charles le Mauvais de rentrer à Paris. Ensemble ils décident d'obliger le dauphin à prendre le titre de régent. Tant que le Dauphin n'était que lieutenant de son père, les compères pouvaient redouter l'intervention du roi, qui était hors de leur atteinte. Mais, que le Dauphin prenne la régence, qu'il substitue son sceau au sceau royal, et qu'ainsi soit « le nom du roi tout éteint, » c'est dès lors comme la royauté elle-même que le prévôt tient entre ses mains.

Le Dauphin s'exécute et prend la régence le 14 mars. Mais il est bien résolu à quitter

[1] Même Michelet dit de cette ordonnance (*Histoire de France*, t. IV, p. 216) :
« Constituer un nouveau gouvernement au milieu d'une telle guerre, c'était une opération singulièrement périlleuse, comme celle d'une armée qui renverserait son ordre de bataille en présence de l'ennemi. Il y avait à craindre que la France ne pérît dans ce revirement. »

Paris le plus tôt qu'il pourra. Marcel le sait, fait bonne garde autour de son prisonnier, fait décapiter aux Halles (19 mars) un écuyer, Philippe le Repenti, coupable d'avoir préparé l'enlèvement du prince. Mais celui-ci veut partir; il partira. Dès le 12 mars, sans tenir compte de la récente ordonnance qu'on lui a imposée et qui interdit toute assemblée provinciale [1], il a décidé d'aller présider l'assemblée des nobles de Picardie, d'Artois et du pays de Caux, convoquée pour le 26 mars à Senlis. Et, plus heureux que Louis XVI, il réussit à s'échapper avant le 27 mars, bien résolu à ne plus rentrer à Paris qu'en maître. Mais, à la différence de Louis XVI, ce n'est pas à l'étranger qu'il fuit, mais dans ses provinces fidèles, — dans ces provinces dont les révolutionnaires de 1358 ont peur, comme en auront peur aussi les révolutionnaires de 1793.

Il va à l'assemblée de Senlis, puis aux Etats de Champagne, à Provins, puis aux Etats Généraux qu'il convoque à Compiègne pour le 4 mai : partout on lui assure dévouement et subsides. Ce sont ses ennemis maintenant qui prennent peur et cherchent à gagner du temps. Mais il se refuse à toutes négociations où il ne pressent que fourberie : Charles le Mauvais vient le trouver, et n'obtient rien ; une députation de l'Université, puis d'autres, composées de bourgeois de Paris, sont mal reçues. Il lève des troupes, et se prépare à faire le siège de Paris.

Paris est dès lors aux mains de la canaille. C'est la Révolution en permanence. On pille le Louvre ; on rançonne les partisans du régent ; on exige des prêts des riches bourgeois ; on puise au trésor de Notre-Dame ; on détruit, sous prétexte de défense, les jardins et dépendances des couvents (déjà !) de Mineurs et de Prêcheurs de la rive gauche La Terreur règne : les nobles n'osent rester à Paris ; tous ceux qui sont suspects d'entretenir des relations avec le Dauphin, sont menacés ; le maître du Pont de Paris et le maître charpentier du roi, soupçonnés d'avoir voulu introduire dans la capitale des gens d'armes du Dauphin, sont écartelés en place de Grève.

De Paris la Terreur gagne un instant la province. Marcel invite par lettres et mandements toutes les villes, bourgs et villages du royaume à s'insurger, à prendre les armes contre les nobles : ce fut la Jacquerie, qui sévit avec une telle rage dans le Beauvaisis d'abord (le premier exploit des Jacques fut l' « effroi » de Saint-Leu-d'Esserent, où neuf gentilshommes tombèrent sous les coups de la bande, 28 mai 1358), puis s'étendit comme une traînée de poudre dans toute la vallée de l'Oise, en Laonnais, Valois et Soissonnais, en Picardie, jusqu'en Champagne autour de Saint-Dizier et de Vitri (au total, le territoire de 14 départements actuels du Nord de la France).

[1] Dès ce temps-là, les Etats Généraux cherchent à supprimer les Etats Provinciaux : opération qui ne réussira qu'à leurs successeurs de 1789.

La Jacquerie ainsi fut, comme nos modernes 1789 et 1848, une révolte, non pas du peuple, du véritable peuple, mais des bourgeois contre la haute classe, — révolte dont les bourgeois confiaient l'exécution au peuple, quitte à l'écraser ensuite s'il allait trop loin pour son compte, — comme on a fait chez nous lors des journées de juin 1848, — comme fit Marcel au XIV^{e} siècle dès qu'il vit que son allié Charles le Mauvais ne voulait plus rien savoir de pareilles bandes.

Les Jacques lâchés et exterminés (au nombre de 20.000 avant le 24 juin), Marcel, qui voit le blocus royal se resserrer autour de Paris (le Dauphin occupe Charenton), Marcel fait appel à l'étranger : — aux Flamands (lettre du 13 juillet, qui a la portée d'un manifeste politique, d'un plan de Commune internationale : appel désespéré, auquel les Flamands font sourde oreille), — et, le même jour, aux Anglais, qui occupaient Poissi et Saint-Cloud, et qu'il introduit dans Paris, sous la conduite de Charles le Mauvais.

Marcel, évidemment, quand il en vint à ces résolutions extrêmes, se sentait perdu.

Il l'était en effet. Sa connivence avec les Anglais ne fait que hâter l'heure du châtiment. La foule, surexcitée, exige à grands cris que tous les Anglais de Paris soient tués et qu'on la conduise massacrer dans les environs tous ceux qui s'y trouvent. Marcel et Charles le Mauvais sont bien obligés alors de mener le peuple du côté de Saint-Denis, mais en s'arrangeant de façon à ne pas joindre ceux que l'on cherche : six cents Parisiens y laissent leur peau. Charles le Mauvais se retire à Saint-Denis (où il poursuit avec les Anglais ses négociations en vue du partage de la France) et laisse Marcel se débrouiller. Marcel, quelques jours après (27 juillet), va au Louvre délivrer les Anglais qui y sont gardés et les fait conduire sous escorte hors des murs. Procéda-t-il à cette opération en plein jour, ou de nuit ? — « On paraît s'accorder aujourd'hui pour reconnaître qu'il les renvoya de nuit, dit M. Maindron, car s'il les avait renvoyés de jour, accompagnés d'une grosse force armée qui provoquait la foule par son attitude, c'est qu'il serait devenu complètement fou. Et il ne l'était pas du tout. Il avait toute sa tête, et dans sa tête le projet de faire rentrer le roi de Navarre dans Paris..., » le roi de Navarre, pour en faire le roi du coin de France que les Anglais lui consentiraient, ou peut-être pour frayer la voie au roi d'Angleterre : « Toute la question, dit ailleurs M. Maindron, — et elle est obscure, — demeure de savoir si Marcel voulait livrer Paris au roi d'Angleterre, Edouard, ou au roi de Navarre, Charles, surnommé le Mauvais à cause de ses bonnes qualités. » Il importe assez peu, en somme : dans un cas comme dans l'autre, c'était félonie.

Le dénouement ne saurait maintenant tarder. Paris, pris entre les troupes royalistes de Vin-

cennes à l'Est et les Anglo-Navarrais de Saint-Cloud à l'Ouest, ne peut plus patienter longtemps. Marcel saute le pas : le 31 juillet, vers midi, il s'en va, tout armé et bien accompagné, à la Bastille Saint-Denis, avant-porte fortifiée devant la porte Saint-Denis elle-même. La garde de cette porte était aux mains de Jean Maillart, jadis partisan de Marcel, aujourd'hui son ennemi. Il était de toute importance que les clefs n'en restassent pas entre ses mains. Marcel les demande d'autorité pour les remettre à Josseran de Mâcon, trésorier du roi de Navarre. Les gardiens refusent. Maillart accourt au bruit et se querelle avec le prévôt. Toujours est-il que celui-ci garde l'avantage, remet les clefs à Josseran, et part pour la Bastille Saint-Antoine.

C'est là que le châtiment l'attend. Maillart est monté à cheval avec une bannière aux armes du roi de France à la main. Il court aux Halles en criant : « Montjoye Saint-Denis ! Au roi et au duc ! » (duc de Normandie, le Dauphin). La foule le suit, avec deux chevaliers, Pépin des Essars et Jean de Charny. Ils pillent, chemin faisant, l'hôtel de Josseran ; on répand le bruit que Marcel a marqué de nouvelles victimes pour la nuit. Ils rejoignent Marcel à la Bastille Saint-Antoine. Le prévôt n'avait avec lui qu'une petite troupe d'hommes d'armes. Il y eut « grand hutin. » On somme Marcel de crier : « Montjoye au roi et au duc ! » Il discute, crie seulement : « Montjoye au roi ! » consent enfin, mais ne peut même plus crier : entouré, menacé, frappé, il tombe sous les coups de la même foule à laquelle il a naguère livré les maréchaux du roi. Son corps et les corps de quatre de ses compagnons sont exposés nus, à la place même où il a exposé les corps de ses victimes. — Le 2 août, le Dauphin entrait dans Paris [1].

Voilà pourquoi la statue de cet homme se dresse dans Paris, « défi jeté à tous les hommes de bon sens et à tous les honnêtes gens, » dit M. Maindron, — « statue de l'Emeute, » disait jadis M. Doumic (*Revue des Deux Mondes*, 15 septembre 1896) dans le vigoureux article où il dénonçait les nouvelles « statues de Paris » (Etienne Marcel, Etienne Dolet, Danton, — et Diderot, « la statue de l'Immoralité ») [2].

VI. — De feu M. Luchaire, professeur à la Sorbonne et membre de l'Institut, on a édité l'an 1910 un gros livre intitulé : *La Société française au temps de Philippe-Auguste* (gr. in-8 de III 459 p., Hachette), formé d'études déjà publiées par l'auteur lui-même et de leçons qui semblaient être définitivement rédigées.

M. Luchaire, s'il eût vécu, n'aurait probablement pas publié ce volume dans l'état où nous le voyons : il y a des disproportions par trop criantes : il ne donne, par exemple, que 51 pages au tiers état, avec ses deux grands groupes, paysans et bourgeois, mais 140 à la noblesse féodale, et 225 au clergé. Les étudiants ont un chapitre de 44 pages, la châtelaine 25, le chanoine 41 ; mais quelques pages à peine décrivent la situation économique et sociale des campagnes ou l'état de ces villes de France qui pourtant, au temps de la bataille de Bouvines, ont déployé, dans les affaires politiques et économiques, une si grande activité.

Mais ce que nous ne croyons pas que M. Luchaire eût amélioré, c'est l'esprit même du livre. M. Luchaire fut anticlérical décidé ; et son hostilité contre l'Eglise n'a cessé de se faire des jours de plus en plus grands dans ses écrits (ses funérailles ont été purement civiles). De divers côtés on a rendu hommage aux efforts d'impartialité dont témoignerait son *Innocent III*. Nous-mêmes nous avons essayé de croire à quelque bonne foi chez lui, à une surprise, le jour où, pour taxer Innocent III d'immoralité doctrinale, il a commis un faux, prêtant au Pape ce qui dans la lettre du Pape n'était que la formule d'une objection d'origine musulmane, et ne lisant pas ou feignant de n'avoir pas lu les lignes qui cependant suivaient immédiatement et où le Pape réfutait ladite objection et exposait la doctrine catholique (voir *Ami* 1906, p. 521). Il est certain que cette grandiose figure d'Innocent III a étrangement attiré M. Luchaire ; mais il n'a voulu y voir qu'une grandeur purement humaine ; il en a voulu tout expliquer par des mobiles purement humains, par des procédés humains, par des ambitions humaines, au pire sens de ce mot. Et nous ne croyons pas qu'il ait pu écrire de bonne foi le tableau qu'il nous a laissé du IVe Concile de Latran : il a beau ne pas être grand clerc en droit canon : il n'est pas possible

[1] Le peuple lui fit grande fête. Le 4 août, le prince réunit les Parisiens à la Maison de Ville annonce sa résolution de tout remettre en ordre, recommande de se pardonner mutuellement, donne lui-même des lettres de rémission, très larges, pour ce qui s'est passé à Paris et hors Paris. Le roi Jean lui-même, le 14 août, promet de tout oublier. Une pension est faite à la veuve de Marcel et à plusieurs veuves de révolutionnaires tombés. — L'échec misérable de deux conspirations parisiennes découvertes à la fin d'octobre 1358 et en décembre 1359 prouva que tout était bien fini.

[2] « Une statue, dit justement M. Doumic, n'est pas seulement une parure pour nos places et la satisfaction posthume accordée à la vanité. Elle est tout autre chose. A ne consulter que le sens des mots, élever un *monument*, c'est perpétuer un souvenir et protéger contre la mort l'idée qu'un homme a représentée pendant le cours de sa vie mortelle. On déclare que l'idée était bonne et qu'elle ne doit pas cesser de développer à travers le temps ses plus lointaines conséquences. Un enseignement s'en dégage, le plus efficace qui soit, l'enseignement concret, matériel et visible, exposé sans cesse aux regards de tous, et qui à tous les moments sollicite l'attention et s'impose à la réflexion. Cet enseignement ne s'adresse pas à l'élite, à ceux qui peuvent dominer les modes passagères, échapper aux engouements, deviner les arrière-pensées. Il s'adresse à la foule. — Les entrepreneurs de statues le savent bien, et c'est pourquoi ils laissent passer sans s'en émouvoir les épigrammes des délicats, qui s'émoussent sur la pierre et n'entament pas le métal. Ils savent que la leçon trouvera quelqu'un pour la recueillir. Ils ont confiance qu'elle s'en ira éveiller dans la masse obscure et anonyme l'élan de la sympathie et la vertu de l'imitation. »

que l'ignorance, chez un homme de sa taille, atteigne ces dimensions. Ou bien alors, c'est que la haine de l'Eglise aurait aboli chez lui le discernement, le don de la vue. Il a des pages dignes d'un primaire.

Mais c'est dans ce volume posthume aussi qu'il se ravale au niveau du primaire ; et M. J. Guiraud nous en donne des preuves multiples au cours de la vigoureuse étude qu'il lui consacre. (*Revue des Questions Historiques*, avril 1911).

Des généralisations comme celle-ci, à propos d'abus dont l'existence ne lui est d'ailleurs révélée que par la répression qu'en font les papes et les conciles : — « Tout se vend, même le titre et les fonctions de doyen... Ces hommes d'affaires exploitent sans vergogne leurs fonctions sacerdotales et l'administration des sacrements. » (p. 55). — Il donne à tout un chapitre ce titre « que ne désavouerait pas un primaire, » dit M. Guiraud : *La féodalité pillarde et sanguinaire*. — Il écrit, p. 405 : « Il faut considérer que le moyen âge est essentiellement conservateur et que, par principe, *il n'a pas d'aspiration au progrès*. Sa croyance la plus persistante, c'est que toute innovation est dangereuse, mauvaise en soi, et qu'il faut s'en tenir à ce qui est ancien, à ce qui existait de tout temps. » — Et que fait-il du mouvement philosophique, si puissant tout ensemble et si troublé d'innovations de toute sorte, ou de l'architecture toujours à la recherche de formules esthétiques nouvelles, ou du magnifique épanouissement économique du XIII^e siècle, avec les grandes foires de Champagne et du Midi, ou de la constitution des puissantes corporations de la Hanse et des Flandres, ou de la persévérante élaboration des communes, au prix de tant d'efforts, ou des explorations des voyageurs, des commerçants, et surtout des missionnaires dominicains et franciscains pour étendre jusqu'aux extrémités de l'Orient la connaissance du monde et le champ d'action de leur apostolat, de leurs négociations ou de leur commerce ?

Tout cela, M. Luchaire le connaît. Mais tout cela, ce n'est pas pour lui la preuve d'un progrès intellectuel, économique et social, parce que, dit-il, « les hommes du moyen âge n'agissent pas pour réaliser une théorie, *une idée socialiste*, mais pour donner satisfaction à des intérêts particuliers, ceux d'un homme ou d'une ville. » Comme si le progrès avait besoin d'être promulgué par des idéologues ou des socialistes pour exister ! Comme si l'idée religieuse ou l'intérêt matériel ne pouvaient pas être des stimulants de progrès autant que l'idée socialiste ou les « conceptions rationnelles ! »

Si M. Luchaire est si dur au moyen âge, c'est parce qu'il le voit sous l'influence de l'Eglise. Une société où l'Eglise règne ne saurait être orientée vers le progrès. Si le moyen âge « n'a pas connu la question sociale, s'il ne s'est pas préoccupé par principe d'améliorer moralement et matériellement la condition des inférieurs, cela tient au *dogme admis par tous de l'immutabilité nécessaire et providentielle de la société* » (p. 408) : dans quel catéchisme, même du moyen âge, a-t-il trouvé la formule de ce dogme nouveau ? — Au moyen âge, dit-il encore (p. 405), « chacun agit pour soi et se soucie peu du voisin ! » — Il signale parmi les cinq grandes fêtes de l'année la « fête de la *Nativité* de saint Pierre et de saint Paul » : c'est ainsi qu'il traduit le *Natale sancti Petri* du 29 juin, sans se douter qu'il s'agit de la naissance de saint Pierre au ciel. — Il semble croire (p. 111) qu'une paroisse peut avoir à sa tête plusieurs curés simultanément. — Il fait entrer la messe dans les heures canoniales. Il croit que prime, tierce, sexte et none ne se disent que le dimanche et qu'ainsi, en semaine, on ne compte que « cinq heures canoniales, » contre neuf le dimanche. Il ne sait pas qu'il y a une hymne aux vêpres et des psaumes aux complies ; etc.

Il a, quand il est de bon sens, des remarques judicieuses sur le peu de portée historique, sur les exagérations ou la partialité des fabliaux, des chansons de geste, des prédicateurs ; et c'est à ces sources suspectes qu'il emprunte ensuite la plupart des renseignements qu'il nous donne sur le clergé. Presque jamais il n'a recours aux Vies des saints ni aux règles monastiques, et jamais aux riches fonds ecclésiastiques de nos archives départementales : il ne semble pas soupçonner que c'est là qu'il eût pu trouver le miroir de la vraie vie des prêtres de toutes conditions et des moines de tous ordres.

A la fin de son chapitre sur l'esprit monastique, il nous montre dans la personne de Guyot de Provins un moine qui, après avoir embrassé et abandonné tour à tour plusieurs règles religieuses, finit par accabler de sa verve satirique les couvents qu'il a désertés : or, c'est à ce Guyot que M. Luchaire, plus de dix pages durant, emprunte des citations pour nous donner une idée de « l'esprit monastique ! » Autant vaudrait de nos jours étudier la vie des cloîtres d'après l'ex-Père Hyacinthe ! [1]

Il dépense huit pages à s'amuser du culte des reliques : il en parle plus longuement que des communes ! — Innocent III, homme superstitieux, qui demande au sort ses principales décisions : ceci, sur la foi d'une chanson de geste anticléricale. — Des pages pour nous présenter des types d'évêques brigands et soudards, et conclure ensuite que « beaucoup d'évêques menaient

[1] C'est sur le mariage que le malheureux apostat est en train, pour le moment, de documenter ses contemporains. On pouvait lire l'autre jour, dans les feuilles à sa dévotion, cette réclame : — « M. Hyacinthe Loyson qui, malgré ses quatre-vingt-huit ans, a conservé toute sa verdeur et son éloquence enthousiaste, parlera de la crise du mariage dimanche 3 décembre,... au siège de l'Union des libres penseurs et des libres croyants pour la culture morale, rue de la Sorbonne, 16. La réunion sera présidée par M. Gustave Belot, inspecteur de l'Académie de Paris. M. J.-L. Roberty, pasteur à l'Oratoire, prendra ensuite la parole. »

une vie peu exemplaire; » quelques lignes seulement aux vertus de Maurice de Sully et d'autres prélats universellement admirés. — Quant au clergé paroissial, M. Luchaire n'y trouve pas même les sept justes : les cures, à l'en croire, n'abritent qu'avarice, inconduite, ignorance : « La vie de famille du prêtre et de la prêtresse est une chose passée dans les mœurs, presque une institution sociale. » Si un curé comme celui d'Ardres est « tout le contraire d'un ignorant, c'est une exception qui vaut la peine d'être signalée. » — « Les paroisses étaient administrées par des clercs indignes ou ignorants, qui souvent n'étaient pas prêtres et refusaient de travailler pour le devenir. » — Les religieux sont riches : mais comment ont-ils acquis leurs biens ? « On voudrait bien savoir si les moines à qui on faisait tant de donations et d'aumônes en argent et en immeubles les acceptaient sans s'inquiéter de leur provenance, sans se demander dans quelle mesure le donateur avait bien ou mal acquis les biens qu'il abandonnait. *Il est vraisemblable* que ce scrupule ne tourmentait pas beaucoup les religieux de ce temps... Peu importait que la source de la libéralité fût pure ou impure ; du moment qu'on enrichissait l'Eglise, même avec le bien mal acquis, le péché était expié, le dommage réparé. » Notez que, tout de suite après, M. Luchaire cite un texte de personnage ecclésiastique qui, lui, se préoccupe beaucoup de l'origine des biens donnés et qui veut qu'on se garde « de recevoir quelque chose de la main de ceux qui se sont enrichis en faisant pleurer les pauvres » : mais, « peu importe » à M. Luchaire : sur la foi de son « il est vraisemblable, » voilà une suspicion générale jetée sur l'origine de la propriété monastique !

VII. — De M. le comte Servin *(Revue de Paris,* 1er juillet 1911), étude sur le procès de Jacques Spifame, seigneur de Passy et évêque de Nevers, né à Paris en 1502 de famille illustre, chancelier de l'Université, grand vicaire du cardinal Charles de Lorraine, nommé par le roi Henri II à l'évêché de Nevers en 1548, fugitif en avril 1559 en compagnie d'une veuve avec qui il entretenait depuis de longues années « un mauvais commerce ; » passe au protestantisme ; se réfugie à Genève ; présente au consistoire un contrat de mariage avec sa dame (mariage secret, dit-il, vu sa qualité d'ecclésiastique, mais en bonne et due forme cependant) ; est promu en octobre de cette année 1559 citoyen de Genève ; est chargé de négociations importantes pour le service des huguenots avec « les potentats allemands ; » se brouille avec ses nouveaux coreligionnaires, avec tous successivement, par ses calomnies impudentes ; quitte Genève pour entrer au service de Jeanne d'Albret reine de Navarre ; calomnie effrontément sa nouvelle souveraine (prétend que son jeune Henri de Navarre, notre futur Henri IV, est le fils d'un pasteur) ; rentre à Genève en avril 1565 (Calvin est mort en 1564, mais le régime de sang qu'il a inauguré subsiste dans sa splendeur) : Spifame, pour calomnies nouvelles, est cité devant le Consistoire : on découvre que son contrat de mariage est faux, qu'il a eu des relations avec la dame du vivant même du mari : pour adultère et faux, on le condamne à être décapité, ce qui se fait sans retard le lendemain qui est 23 mars 1566. Au moment de mourir, il fit une courte prière et prononça quelques paroles où il demandait pardon à Dieu et déclarait mettre sa confiance en J.-C., toutefois sans un mot qui implique abjuration de son hérésie.

Cette exécution fit grand bruit en France et dans les pays protestants, dit la *Revue de Paris.* Elle donna lieu à des interprétations diverses. On y vit des vengeances personnelles de Théodore de Bèze et de Jeanne d'Albret surtout. On pensa aussi que Spifame s'était mis d'accord avec Catherine de Médicis, ou avec le duc de Savoie, pour tenter de faire tomber Genève aux mains des catholiques. En tout cas, chacun comprit « que les accusations de faux et d'adultère n'étaient mises en avant que pour couvrir la véritable cause de la condamnation. »

VIII. — A propos de Fogazzaro et de tous les modernistes ou libéraux qui de tout temps ont rêvé de chimériques conciliations entre Dieu et Bélial, nous transcrivons ici quelques réflexions fort sensées qui n'apprendront sans doute rien de nouveau à nos lecteurs, mais dont le piquant est qu'elles nous viennent du journal le *Temps.* On lisait donc dans le *Temps* du 8 juillet dernier :

On ne fait point ici (au *Temps*) de théologie et l'on ne se donnera pas le ridicule d'évoquer le procès du modernisme. Notons pourtant, à un point de vue exclusivement profane, que le bon Fogazzaro *retardait, avec sa superstition de la Science et du Progrès* et sa manie de les mêler à tout. Les questions métaphysiques et religieuses ne sont pas du même ordre que les questions scientifiques ; et d'ailleurs *celles-ci comportent presque autant d'incertitudes.* Fogazzaro s'est beaucoup préoccupé de concilier la Genèse et la théorie de l'Evolution qu'il croyait démontrée et désormais inébranlable. Cette théorie n'est pourtant qu'une *hypothèse,* et l'autorité de Darwin, déjà fort menacée, ne durera probablement pas autant que celle du Pentateuque. Fogazzaro professait une *admiration un peu simpliste et béate pour la vie moderne;* il en avait plein la bouche et ne tarissait pas sur la nécessité d'adapter le catholicisme à cette vie moderne si précieuse. *Quel enfantillage!*

Ce temps présent est mêlé de bon et de mauvais ; au total, assez plat et bien inférieur à quelques autres. A quel titre lui attribuer un privilège et juger insuffisante pour lui une religion qui a suffi à Bossuet et à Pascal ? L'impulsion automatique des naïfs et des ignorants exalte leur époque par-dessus toute autre, parce qu'ils ne connaissent point les époques antérieures et parce que celle-ci a la supériorité de les avoir produits au jour. *C'est un réflexe élémentaire que de croire au progrès, depuis les origines jusqu'à nous.* La doctrine du progrès n'exige un effort que lorsqu'il s'agit de l'étendre impartialement et prophétiquement aux générations qui viendront après nous. Les amoureux du passé peuvent tomber dans quelques excès : leurs préventions s'appuient du moins sur une sérieuse culture, une imagination vivace, et un sens critique aiguisé qui leur a permis de juger leur siècle

à l'encontre de l'instinct. Ils s'élèvent à concevoir que ce qui est caractéristique d'un siècle, moderne ou ancien, n'a que peu de valeur, et que l'important est ce qui dure.

Le catholicisme a, sur les idées auxquelles Fogazzaro sait si bon gré d'être modernes, *et qui demain peut-être auront passé*, la supériorité de ses dix-neuf cents ans d'existence. Bien loin de vouloir le modifier pour le mettre à la mode, on peut penser que son principal attrait réside au contraire dans son immuable pérennité. Bien loin de le subordonner au siècle, on a le droit de l'aimer par contraste et comme un refuge contre le siècle. Un Veuillot, par exemple, est un écrivain catholique autrement passionnant qu'un Fogazzaro. Allons plus loin : un Huysmans même a plus de saveur. — Pour tout dire, *à l'opportunisme ambigu et fade des modernistes*, il est loisible de préférer, par simple goût des belles choses réalisant la plénitude de leur type soit la netteté de la pure libre pensée, soit la splendeur traditionnelle du catholicisme intégral.

QUESTIONS de science ecclésiastique

CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — Dans quelques diocèses de France, les évêques ont donné pouvoir à MM. les Doyens d'accorder les dispenses de bans dans toute l'étendue de leurs cantons.

Pratiquement, ce mode de perception des dispenses de bans (une ou deux ; pour 3 on recourt à l'évêché) a de réels avantages : 1° Les curés n'ont pas à traiter directement eux-mêmes la question toujours délicate, quand il s'agit de leurs paroissiens, du paiement des dispenses de bans. 2° Les fidèles se rendent compte que la somme versée pour les dispenses n'est pas un supplément de casuel pour leur curé. 3° Le Doyen voit son prestige augmenter ainsi que son influence. Il prend contact direct avec tout son canton, etc.

Mais *théoriquement et en droit*, l'évêque peut-il déléguer pour accorder les *dispenses de bans* jusqu'à 60 Doyens ? Est-ce bien dans l'esprit de la loi du Concile de Trente ? L'évêque ne précipite-t-il pas, en ce cas, la tendance à ne considérer dans les dispenses de mariage qu'une question de fiscalité ?

R. — Cette méthode n'est certainement pas blâmable, canoniquement parlant, le Concile de Trente ayant laissé aux évêques une très large liberté, toute liberté pourrait-on dire, de régler les détails de la publication des bans, et de leur dispense, suivant l'opportunité des circonstances et des besoins. Notez bien qu'il s'agit de dispense, et non point de l'enquête préalable justificative. Ici la théorie du droit commun intervient pour imposer à celui qui dispense la recherche et l'appréciation raisonnable des raisons qui peuvent la motiver. Mais, ce point étant supposé acquis, la dispense est pur acte d'autorité juridictionnelle qui, dans le cas présent, peut très bien s'exercer par les délégués de l'Ordinaire, par les doyens, si l'on veut, *modo habituali*.

Rien donc d'incorrect dans cette délégation considérée en soi. La seule objection qu'on puisse *per accidens* lui opposer vient de ce que le doyen ne semble pas, au premier abord, qualifié pour bien juger les raisons de la dispense sollicitée, puisqu'il s'agit de l'accorder à des gens qui ne sont pas ses paroissiens.

La réponse est facile. Dans le régime de la dispense accordée par les doyens, il reste bien entendu que ceux-ci, pour donner la dispense, doivent toujours exiger une apostille conforme de la part du curé intéressé, et ne jamais l'accorder sur la simple demande des futurs.

Que si l'on trouve quand même qu'il y a là pour le doyen un procédé d'informations qui semble un peu indirect, l'argument ne vaut guère, car l'évêque et les vicaires généraux ont-ils d'autres éléments d'information que celui-là ? Et s'ils dispensent, sur le vu de la lettre du curé qui appuie la requête des sollicitants, pourquoi les doyens n'en feraient-ils pas autant, étant donné surtout que, la plupart du temps, les doyens sont mieux placés que l'évêché pour juger des cas de dispenses qui se présentent dans la circonscription, mieux connue d'eux, de leurs doyennés ?

Le seul inconvénient à redouter est celui que signale la lettre de notre correspondant, à savoir que peut être les fidèles, avec cette pratique nouvelle, s'habitueront à ne plus voir dans les bans qu'une pure formalité de bureau, et dans la dispense une pure occasion de percevoir la taxe fiscale y afférente.

Mais n'est-ce point là déjà un peu, beaucoup même, l'opinion que se font les fidèles, sous le régime de la dispense directement demandée et payée au curé ? Il n'y aura donc pas grand changement, de ce fait, s'il y en a un vraiment qui soit appréciable.

Rien n'empêche, au surplus, de ménager les transitions, de préparer l'esprit public ; rien surtout — au contraire — n'empêche les curés de se montrer, quant à l'appréciation des raisons de dispense, dont ils restent seuls juges, sinon plus sévères, au moins apparemment plus attentifs, de manière à laisser dans l'esprit des gens cette idée que l'affaire des bans est sérieuse quand même, et que la dispense — fût-ce au doyenné pour simplification de service — reste toujours une œuvre grave, qu'il ne faut point traiter à la légère.

Il est à notre connaissance que plusieurs évêques ont adopté la mesure en question, et même inséré dans leurs statuts diocésains la délégation faite aux doyens de dispenser de un ou deux bans, la dispense de trois bans restant réservée à l'évêché. C'est, disions-nous, une mesure de simplification, avantageuse pour les fidèles d'abord, qui sont moins exposés à attendre en cas d'urgence ; pour la régularité des perceptions fiscales ensuite ; et enfin, pour les curés eux-mêmes qui, ainsi que le remarque très judicieusement notre correspondant, se trouvent ainsi déchargés d'un soupçon désagréable, quant au fait de la perception et quant à son emploi.

Nous n'avons pas qualité pour dire s'il convient ou ne convient pas de généraliser l'adop-

tion de cette pratique. C'est là une affaire locale dont le jugement échappe à notre compétence. Mais ce que nous pouvons dire, c'est que cette pratique ne présente vraiment, en soi, aucune caractéristique qui permette de la blâmer.

Q. — Un professeur d'histoire, devant ses élèves, raconte ainsi la mort du lieutenant de Chevigné, surpris et blessé par les Touaregs : « Il comprend que lui vivant pas un de ses soldats ne le quittera, et rassemblant ce qui lui reste de vie pour mourir, il saisit son revolver et se tire à la tempe. »

Peut-on citer de pareils exemples à de jeunes chrétiens ?

R. — Non, ou tout au moins ce fait historique, s'il peut et doit être raconté, demande à ne pas être présenté comme exemple à l'admiration des élèves. Que si le professeur estime, néanmoins, qu'il y a dans l'acte de Chevigné un côté par où il est possible de le trouver beau, il doit avoir grand soin de le préciser et de n'en pas projeter le bénéfice sur ce qu'il y a de blâmable dans l'ensemble.

Très possible, très sûr même, que l'officier en question ait cru, de bonne foi subjective, pouvoir agir comme il l'a fait ! c'est un simple cas de conscience *droite* quant à l'intention, mais *erronée* quant au jugement. Il n'est jamais permis de se tuer pour sauver la vie de qui que ce soit ; nous disons de se tuer, de façon positive, et en tant que cet acte est le *moyen* qu'on estime nécessaire pour atteindre une fin bonne.

Qu'on atténue, qu'on excuse même tant qu'on voudra, par des considérations à côté, le suicide ainsi pratiqué, il n'en reste pas moins un suicide, et, comme tel, un attentat formel à la loi morale qui défend à l'homme de disposer de sa vie comme s'il en était propriétaire. Voilà ce qu'il fallait dire aux élèves avant de leur montrer les belles couleurs du tableau, pour les prémunir contre l'erreur qui leur ferait voir dans le suicide une chose permise en certains cas, dans celui-là.

Les droits de la morale étant sauvegardés, et sauvegardée aussi l'intention honnête du lieutenant, mais erronée dans son principe, il était possible de montrer qu'il y avait là, exagérée sans doute, mais très réelle tout de même, une inspiration de beau patriotisme et de chevaleresque dévouement. En définitive, si c'est une erreur condamnable, c'est tout de même un homme qui donne sa vie pour le salut de ses soldats. Il y a, il est vrai, plusieurs manières de la donner, de bonnes et de mauvaises. Si la mauvaise est choisie, on peut le regretter et le critiquer ; le don de la vie par inspiration de sacrifice charitable reste quand même la note dominante de la scène.

C'est bien la dominance de cette note qui en fait à la fois le mérite et le danger, et par danger nous entendons, comme nous le disions à l'instant, la conclusion générale qui ne manquera pas d'englober toute la scène — suicide et charité — chez les auditeurs, dans une même pensée d'admiration approbative.

Nous ne savons pas dans quelles conditions a été fait le récit dont on nous parle. Rien à dire, ou à peu près, si le professeur a pris les précautions voulues pour prévenir efficacement ce danger ; dans le cas contraire, il serait certainement tout le premier, après réflexion, à se blâmer luimême, s'il est, en même temps que savant historien, bon catholique.

Q. — J'ai pour principe de ne jamais obliger un pénitent à faire une chose quand un auteur sérieux lui permet de faire le contraire. Seulement je lui conseille fortement la chose quand il y a lieu. Mes confrères prétendent qu'on peut obliger un pénitent à faire une chose quand c'est en théorie l'opinion la plus probable. *Quid ?*

R. — En principe, dès qu'une opinion est sérieusement probable, tout pénitent a le droit de la suivre et par conséquent aucun confesseur n'a le droit de la lui interdire. Prétendre qu'on peut obliger un pénitent à faire une chose, quand c'est en théorie l'opinion la plus probable, c'est tout simplement la théorie du probabiliorisme, qui maintenant n'est plus suivie par aucun théologien sérieux. C'est qu'en effet elle est même impraticable, parce qu'elle se heurte à deux difficultés insurmontables. La première, c'est que, quand plusieurs opinions opposées sont regardées comme sérieusement probables, il est bien difficile, pour ne pas dire impossible, de savoir quelle est celle qui est *certainement* la plus probable ; car, celle qui semble plus probable à un auteur peut paraître moins probable à un autre. La seconde grande difficulté ou plutôt impossibilité, ce serait de savoir et d'indiquer quel degré de probabiliorité devrait avoir une opinion pour qu'elle dût être suivie obligatoirement. S'il suffit pour cela d'un degré de probabiliorité assez léger, qui donc oserait affirmer alors que telle opinion est *certainement* plus probable et qu'on est obligé de la suivre ? Si au contraire il faut un degré bien supérieur et reconnu sans conteste comme tel par tous les théologiens, elle équivaudrait alors à une opinion non plus simplement plus probable, mais à une opinion moralement certaine, devant laquelle les autres n'auraient plus qu'une probabilité très douteuse, ou du moins trop faible pour être suivie sans remords.

Ajoutons cependant qu'il ne suffit pas qu'un seul auteur, même sérieux, permette de faire une chose, pour qu'on puisse conclure avec certitude qu'elle est permise : le soutenir serait tomber dans le laxisme. Il faut en général plusieurs auteurs sérieux pour rendre une opinion probable. Un seul auteur ne suffirait à rendre une opinion probable, que s'il apportait à l'appui une raison convaincante qu'aucun autre ne pourrait réfuter, et alors il ne serait pas longtemps seul à la soutenir : les autres théologiens vivants en reconnaîtraient bien vite la probabilité.

Quand donc il y a une opinion probable, un